

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **7 octobre 2019** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard,	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance ordinaire, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2019-159

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2019

3.- Affaires spéciales :

3.1 Maire suppléant, nomination

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

6.2 Déneigement des stationnements, saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, étude de soumissions

6.3 Municipalité alliée contre la violence conjugale - Proclamation

6.4 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers – Demande

- 6.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 6.6 Club de motoneige Caribou-Conscrits inc., appui aux projets
 - 6.7 Ferme de l'Anse au Foin Enr., rue Michel-Simard « Ouest », cul-de-sac, déneigement, adjudication
 - 6.8 Érosion des berges – Route 172
 - 6.9 Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)
 - 6.10 Déneigement des trottoirs et transport de la neige usée pour la saison 2019-2020 et potentiellement pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022
 - 6.11 Travaux d'asphaltage dans la municipalité, étude de soumission
 - 6.12 Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 3
- 7.- Urbanisme
- 7.1 **Dérogation mineure**
 - 7.1.1 Monsieur Guy Tremblay : partie du lot 57, rang 3, canton de Harvey (DM-19-071) (8A, chemin du lac Laurent)
- 8.- Approbation des comptes
- 9.- Compte rendu des comités
- 10.- Varia :-
- 10.1 _____
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
- 11.- Période de questions du public
- 12.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le 4 novembre 2019
- 13.- Levée de l'assemblée

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2019

C-2019-160

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 3 septembre 2019** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination

C-2019-161

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Henri-Paul Côté**, conseiller, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, **Henri-Paul Côté**, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Martine Boivin, chargée de projet, Récif 02, Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean, invite la Municipalité le jeudi 7 novembre prochain, à un webinaire intitulé *Pour une réelle représentation des femmes en politique municipale.*
- 2.- Madame Annie Jean, assistance-greffière, Ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-173 et ARP-174 ainsi que le règlement VS-RU-2019-94.
- 3.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet les résolutions C-19-247 et C-19-248 adoptées le 10 septembre dernier certifiant conformes les règlements 2019-07 et 2016-06 de notre municipalité.
- 4.- Madame Sophie Antaya, présidente, Association des directeurs municipaux du Québec, remercie la Municipalité pour sa collaboration au magazine Scribe du mois de mai.
- 5.- Madame Louise Tremblay, présidente de FADOQ Saint-Fulgence, exprime toute sa reconnaissance auprès des membres du conseil ainsi qu'à Fabienne Larouche, pour la contribution financière lors de la célébration du 35^e anniversaire de la FADOQ Saint-Fulgence, le 11 septembre dernier.
- 6.- Madame Mélissa Gauvreau, résidente au 132 rue Saguenay, appuyée par un groupe de citoyens, déplore l'état du sentier des battures et demande de placer au budget municipal 2020, une somme d'argent pour sa réparation et prévoir un budget annuel pour son entretien.
- 7.- Madame Annie D'Ambroise, agente de développement, ARLPH Saguenay Lac-Saint-Jean, invite la Municipalité à une séance d'information, le mardi 8 octobre prochain, concernant la Carte accompagnement loisir (CAL) pour les personnes handicapées.
- 8.- Madame Louise Tremblay, 91 chemin de la Galerne, adresse un gros bravo à tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour le succès de l'activité du dimanche 29 septembre dernier dans le cadre des Journées de la culture.
- 9.- Mesdames Jessica Fortin-Simard et Mélissa Gauvreau ainsi que monsieur Adrien Belkin demandent un appui pour l'émergence d'un café-bistrot dans l'ancien local de la Caisse Desjardins.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Mesdames Marie-Lise Chrétien, Jessica Fortin-Simard, Mélissa Gauvreau et Marianne Marceau organisent une soirée de lecture de textes humoristiques à saveur érotique dans une ambiance festive à la salle communautaire, le samedi 26 octobre prochain, de 19 heures jusqu'à minuit. Pendant cette soirée, ouverte aux adultes, il y aura vente de vin, d'huîtres et de la bière de la microbrasserie le Saint-Fût. Une demande financière est demandée afin de payer la moitié des droits d'auteur (125\$) et une partie du cachet des artistes (150\$), soit une somme de 275 \$.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2019 pour cette activité.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

C-2019-162

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **75 583 \$** pour l'entretien des routes locales pour l'année civile **2019**;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

6.2 Déneigement des stationnements, saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, étude de soumissions

C-2019-163

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions, le vendredi 27 septembre 2019 à 10 heures, en présence de monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment et Fabienne Larouche, adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été posté à :

- Ferme de l'Anse au Foin Enr.;
- Les Entreprises Danis Maltais Inc.;
- Ferme Romain Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues dans les délais, soit :

SAISONS	<u>Hôtel de ville</u>	<u>Cibro</u>	<u>Centre Petits Cailloux</u>	<u>Maison coupée en deux</u>	<u>Édifice Claude Bélanger</u>	<u>Eau potable Michel-Simard</u>	<u>Mat. résiduelles Anse-à-Pelletier</u>	<u>Face au 348 rue Sague nav</u>	<u>Eau potable rang Ste-Anne</u>	<u>Station de pompage P-1</u>
---------	-----------------------	--------------	-------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	--	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Ferme de l'Anse au Foin Enr.										
2019-2020	6 210 \$	985 \$	1 200 \$	800 \$	1 700 \$	1 500 \$	475 \$	610 \$	2 500 \$	690 \$
2020-2021	6 210 \$	985 \$	1 200 \$	800 \$	1 700 \$	1 500 \$	475 \$	610 \$	2 500 \$	690 \$
2021-2022	6 270 \$	990 \$	1 220 \$	820 \$	1 730 \$	1 530 \$	480 \$	620 \$	2 560 \$	690 \$
	18 690 \$	2 960 \$	3 620 \$	2 420 \$	5 130 \$	4 530 \$	1 430 \$	1 840 \$	7 560 \$	2 070 \$

Entreprise Danis Maltais Inc.

2019-2020	6 951.39 \$	1 092.26 \$	1 379.70 \$	741.59 \$	1 724.63 \$	1 373.95 \$	776.08 \$	561.08 \$	2 184.53 \$	747.34 \$
2020-2021	7 055.66 \$	1 108.64 \$	1 407.29 \$	752.71 \$	1 750.49 \$	1 394.56 \$	787.72 \$	569.49 \$	2 217.29 \$	758.55 \$
2021-2022	7 161.49 \$	1 125.27 \$	1 435.43 \$	764.00 \$	1 776.75 \$	1 415.48 \$	799.53 \$	578.03 \$	2 250.55 \$	769.92 \$
	21 168.54\$	3 326.17 \$	4 222.42 \$	2 258.30\$	5 251.87 \$	4 183.99 \$	2 363.33\$	1 708.60\$	6 652.37 \$	2 275.81\$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées et jugées conformes;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, les contrats de déneigement de la manière suivante :

Ferme de l'Anse au Foin Enr :	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Hôtel de ville :	6 210 \$	6 210 \$	6 270 \$
CIBRO :	985 \$	985 \$	990 \$
Centre les Petits Cailloux :	1 200 \$	1 200 \$	1 220 \$
Édifice Claude Bélanger :	1 700 \$	1 700 \$	1 730 \$
Mat. résiduelles Anse-à-Pelletier :	475 \$	475 \$	480 \$
Station de pompage P-1 :	690 \$	690 \$	690 \$

Entreprises Danis Maltais Inc. :	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Maison coupée en deux :	741.59 \$	752.71 \$	764.00 \$
Eau potable Michel Simard :	1 373.95 \$	1 394.56 \$	1 415.48 \$
Face au 348 Saguenay :	561.08 \$	569.49 \$	578.03 \$
Eau potable rang Sainte-Anne :	2 184.53 \$	2 217.29 \$	2 250.55 \$

(TAXES INCLUSES)

6.3 Municipalité alliée contre la violence conjugale – Proclamation

C-2019-164

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER **Saint-Fulgence**, municipalité alliée contre la violence conjugale.

6.4 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers – Demande

C-2019-165

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** prévoit la formation d'environ huit (8) pompiers en sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité** doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

C-2019-166

CONSIDÉRANT QUE le ministère des TransportS a versé une compensation de **15 000 \$** pour l'entretien du réseau routier local, - Volet Projets particuliers d'amélioration, dossier no 00028267-1 – 94235 (02) – 2019-07-22-33;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée du formulaire V-0321 dûment complété identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de **15 000 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ET QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.6 Club de motoneige Caribou-Conscrits inc., appui aux projets

C-2019-167

CONSIDÉRANT le Club de motoneige Caribou-Conscrits inc. complète une demande de financement auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay en rapport avec deux projets, dont un à Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QU' un projet concerne la correction des non-conformités décelées lors de la certification des écosentiers (sentiers internationaux #328 et #93 sur 135 km) localisées dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE le second projet consiste à corriger les courbes dans le sentier #328 dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER le Club de motoneige Caribou-Conscrits inc. dans ses démarches de demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.7 Ferme de l'Anse au Foin Enr., rue Michel-Simard « Ouest », cul-de-sac, déneigement, adjudication

C-2019-168

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer un cercle de virage sur la rue Michel-Simard, terrain appartenant à Ferme de l'Anse au Foin Enr., afin d'éviter le passage sur les terrains privés et ainsi faciliter l'accès à la machinerie d'opérer;

CONSIDÉRANT la proposition de Ferme de l'Anse au Foin Enr. :

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence autorise une dépense de **600 \$**, plus taxes (**689.85 \$**) pour la location et le déneigement du cul-de-sac, rue Michel-Simard Ouest, pour la saison hivernale **2019-2020**, à Ferme de l'Anse au Foin Enr.;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement en deux versements égaux, soit le 1^{er} décembre 2019 et l'autre le 1^{er} mars 2020.

6.8 Érosion des berges – Route 172

C-2019-169

CONSIDÉRANT QU' annuellement des changements sont observés sur des terrains aux pourtours des berges et de nos terres agricoles en bordure de la rivière Saguenay et de ses affluents;

CONSIDÉRANT QU' une artère majeure du ministère, la route 172, qui borde le territoire et permet de relier les TNO et la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Fulgence sont fréquemment interpellés par les citoyens à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE des montants importants ont été investis pour la réfection des enrochements soutenant la route et la piste cyclable dans les dernières années par ministère des Transports du Québec (MTQ), nos citoyens et la municipalité;

CONSIDÉRANT le projet à venir sur l'ancien terrain de Produits Forestiers Résolu;

CONSIDÉRANT la piste cyclable et piétonne qui borde la route 172;

CONSIDÉRANT l'avenue possible du prolongement de la piste cyclable vers la ville de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil demandent au ministère des Transports, section Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à notre député d'orienter la Municipalité de Saint-Fulgence face à l'érosion des berges sur son territoire.

6.9 Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

C-2019-170

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre les changements climatiques est identifiée comme un enjeu prioritaire pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a élaboré un programme d'aide financière intitulé « Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) et que ce programme s'adresse aux municipalités ainsi qu'aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT la résolution C-19-05 adoptée par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 8 janvier 2019 qui, entre autres, stipule « *que le comité politique d'aménagement de la MRC soit mandaté pour évaluer la nature des impacts potentiels des changements climatiques sur le territoire de la MRC et propose toutes mesures de mitigation et d'adaptation à mettre en œuvre à cet égard* »;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la MRC est de déposer un projet avec l'appui des treize municipalités et que ce projet soit réalisé conjointement et en concertation avec le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU' un comité de travail axé sur la définition, l'élaboration et sur le suivi du projet sera prochainement mis en place par la MRC;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER à la MRC du Fjord-du-Saguenay l'appui et l'intérêt de notre municipalité à collaborer au projet;

DE NOMMER monsieur **Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics**, à faire partie du comité de travail de la MRC dont le mandat portera sur la définition, l'élaboration, et le suivi du projet;

ET DE TRANSMETTRE cette résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.10 Déneigement des trottoirs et transport de la neige usée pour la saison 2019-2020 et potentiellement pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022

C-2019-171

CONSIDÉRANT QU' une vérification auprès des entrepreneurs suivants a été faite, soit :

- **Entreprises Danis Maltais;**
- **Ferme de l'Anse au Foin Enr.;**
- **Excavation Clément Tremblay;**

CONSIDÉRANT QU' un seul entrepreneur est intéressé à effectuer les travaux :

- **Ferme de l'Anse au Foin Enr.**

Saison 2019-2020	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022
29 893.50 \$	29 893.50 \$	29 893.50 \$

(TAXES INCLUSES)

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis correspond à la valeur des travaux;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER à **Ferme de l'Anse au Foin Enr.**, le contrat de déneigement des trottoirs et transport de la neige usée pour l'année 2019-2020 au montant de **29 893.50 \$, taxes incluses**, et potentiellement pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022.

6.11 Travaux d'asphaltage dans la municipalité, étude de soumission

C-2019-172

CONSIDÉRANT la demande de soumission concernant des travaux d'asphaltage dans différents secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit :

- Asphalte Jean-Yves Laberge et Fils : 45 596.79 \$ (taxes incluses)
- Asphalte Potvin Simard : 56 035.95 \$ (taxes incluses)

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER le mandat de travaux d'asphaltage dans différents secteurs de la municipalité à Asphalte Jean-Yves Laberge et Fils, tel que proposé dans la soumission numéro 2545 datée du 20 septembre 2019, au montant de 45 596.79 \$, taxes incluses.

6.12 Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 3

C-2019-173

CONSIDÉRANT la correspondance de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec en rapport avec le Programme de soutien financier en sécurité civile pour les municipalités – Préparation aux sinistres, procédures d'alertes et secours minimaux Volet 3;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **50 000 \$**, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence confirme que la contribution municipale sera d'une valeur **d'au moins 25 000 \$** pour un projet qui **totalise un investissement global de 50 000 \$** en sécurité civile;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence autorise monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018;

ET QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

7.- URBANISME :-

7.1 Dérogation mineure

7.1.1 Monsieur Guy Tremblay : partie du lot 57, rang 3, canton de Harvey (DM- 19-071) (8A, chemin du lac Laurent)

Suite à plusieurs questions de personnes présentes dans la salle, une visite terrain aura lieu le vendredi 11 octobre prochain. Le dossier est reporté à la séance ordinaire de 4 novembre 2019.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2019-174

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	8 540.01 \$
ADT Canada Inc.,	124.83 \$
Asphalte Jean-Yves Laberge & Fils,	44 601.29 \$
Ass. des propriétaires du lac Laurent,	3 380.36 \$
Blackburn et Blackburn Inc.,	269.80 \$
Blackburn Robert,	863.62 \$
Brassard Buro Inc.,	247.22 \$
Canadian Tire,	51.73 \$
Complexe Auto St-Paul,	741.59 \$
Construction Maurice Gagnon,	597.87 \$
Construction J. & R. Savard,	4 078.29 \$
Construction ML,	40 601.20 \$
Électricité Grimard,	1 942.26 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	478.71 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	4 977.75 \$
Épicerie Roger Tremblay,	243.46 \$
Équipement J. Achard Ltée,	10 067.21 \$
Estampes Michaud Inc.,	61.98 \$
Eurofins Environnex,	823.68 \$
Ferme de l'Anse aux Foins Enr.,	172.48 \$
Ferme forestière et sablière Boudreault,	1 276.22 \$
Financière Sun Life,	44.27 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	28.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	249.50 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	540.38 \$
Geneq Inc.,	481.75 \$
Groupe Ultima Inc.,	305.00 \$
Guy Villeneuve Excavation,	3 909.36 \$
Info Page,	159.82 \$
Inter-Lignes,	506.90 \$

Javel Bois-Francis Inc.,	254.38 \$
Les Entreprises Lavage Saguenay,	3 879.44 \$
Les Lignes du Fjord,	3 621.71 \$
Location d'Équipement de Chicoutimi,	815.18 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	18 562.44 \$
Pic Construction Co. Ltée,	4 366.34 \$
Pompe Saguenay,	432.20 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	404.58 \$
Super Sagamie Plus,	2 302.84 \$
S.D.S. Inc.,	502.73 \$
Services sanitaires R. Bonneau,	574.88 \$
SNC-Lavalin Inc.,	1 241.73 \$
Soumec Industriel Inc.,	3 308.96 \$
Spécialités YG Ltée,	461.36 \$
Sports Experts,	183.95 \$
Télénet Informatique Inc.,	62.28 \$
Transporteurs en vrac de Dubuc Nord,	19 106.55 \$
Ville de Saint-Honoré,	160.00 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Syndicat des employés municipaux (04-09-2019),	373.02 \$
Ministre du revenu (05-09-2019),	11 903.26 \$
Receveur général du Canada (05-09-2019),	634.47 \$
Receveur général du Canada (05-09-2019),	4 636.20 \$
Financière Sun Life (05-09-2019),	4 261.31 \$
Desjardins Sécurité Financière (05-09-2019),	4 806.60 \$
Houde Jimmy pour Petite caisse (11-09-2019)	349.00 \$
Annule le chèque 10150 Petite caisse du 04-09-2019	
Grenier Diane (11-09-2019),	525.85 \$
Bell Mobilité (13-09-2019),	341.34 \$
Hydro-Québec (13-09-2019),	3 981.93 \$
Tremblay Lucille (13-09-2019),	370.62 \$
Visa Desjardins (13-09-2019),	24.83 \$
Bell Canada (23-09-2019),	291.67 \$
Morin Céline (23-09-2019),	7 998.87 \$
Puisatier Régional (23-09-2019),	11 399.77 \$
Société de développement de l'Anse-aux-Foins (23-09-2019),	437.50 \$
Vidéotron Ltée, (23-09-2019),	184.03 \$
Hydro-Québec (30-09-2019),	5 491.28 \$
Société canadienne des postes (30-09-2019),	586.15 \$
Syndicat des employés municipaux (03-10-2019),	358.58 \$
Ministre du revenu (02-10-2019),	11 231.80 \$
Receveur général du Canada (02-10-2019),	227.29 \$
Receveur général du Canada (02-10-2019),	4 659.29 \$
Financière Sun Life (03-10-2019),	3 770.81 \$
Desjardins Sécurité Financière (03-10-2019),	4 929.74 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

10.- VARIA :-

Aucun sujet

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Madame Camille Bouchard, 1 chemin du lac Laurent:

- Concernant la demande de dérogation mineure, la décision est-elle déjà prise, peu importe notre point de vue?

Monsieur Gilbert Simard répond que non et informe que les membres du conseil écoutent les commentaires.

Messieurs Henri-Paul Côté et Martin Morissette suggèrent une visite terrain afin d'évaluer s'il y a des préjudices sérieux et suggèrent de reporter la décision au mois prochain.

Monsieur Marcel Thibeault, 306 A route de Tadoussac :

- S'interroge à savoir si madame Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment, a émis des permis de construction dans les îlots déstructurés avant la date d'entrée en vigueur du règlement, le 8 septembre 2019, est-ce le cas?

Monsieur Jimmy Houde répond que les permis émis par madame Gagnon respectent le zonage et les règlements d'urbanisme. Les permis dans le rang Sainte-Anne qui ont été émis sont à l'extérieur de la zone agricole.

- Demande si la Municipalité pouvait créer un comité d'ombudsman dont il en serait président.

Monsieur Gilbert Simard répond que non.

Monsieur Charles Larouche, 4 rue Larouche :

- Demande pourquoi la Municipalité n'avait pas de représentant lors de la dernière rencontre de GNL Québec.

Monsieur Gilbert Simard qu'il n'y avait personne disponible.

Madame Mariko Watanabe, 127 chemin de la Pointe-aux-Pins :

- Demande si la Municipalité installera des panneaux d'interdiction de stationner dans le chemin de la Pointe-aux-Pins pour cet hiver.

Monsieur Gilbert Simard répond que des travaux sont en cours.

Monsieur Jimmy Houde ajoute que le plan de signalisation a été approuvé par la Sûreté du Québec et les panneaux sont commandés.

Monsieur Serge Lemyre, 244 C rue Saguenay :

- Demande combien il reste d'années à payer pour le piano de Tang-aux-foins.

Monsieur Jimmy Houde l'informe qu'il reste deux (2) ans.

- Demande pourquoi la toiture de la Maison coupée en deux (MC2) a coûté plus cher que prévu.

Monsieur Jimmy Houde répond qu'un contreplaqué a dû être ajouté et le toit a été redressé.

- Demande à quelle date se termine le contrat de travail de Fabienne Larouche, adjointe administrative.

Monsieur Jimmy Houde répond le 31 décembre 2019 et que le comité Ressources humaines travaille à un nouveau contrat.

- Demande quels sont les investissements prévus pour Cap Jaseux.

Monsieur Henri-Paul Côté informe d'un plan de développement avec des investissements d'environ 4 millions de dollars pour des activités estivales et hivernales à condition que le chemin soit corrigé.

- Demande si les procès-verbaux sont sur le nouveau site internet.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui.

- Demande la durée du bail de la microbrasserie.

Monsieur Jimmy Houde informe que c'est cinq (5) ans à la demande des institutions qui ont financé le projet.

- Demande si la Municipalité peut utiliser le 15 000 \$ prévu au budget pour le CIBRO afin de rénover les sentiers et les trottoirs des battures.

Monsieur Gilbert Simard informe qu'une demande de projet a été placée au Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR) et que nous attendons une réponse.

Madame Laurie Maurais, 5 rue Saint-Basile :

- Demande si la Municipalité réparera la rampe qui donne accès au CLSC.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui.

- Concernant l'érosion des berges, demande si cela touche le secteur du Parc ornithologique.

Monsieur Gilbert Simard explique le secteur concerné et cela ne comprend pas le Parc ornithologique.

- Concernant le programme de changement climatique, demande si la Municipalité est intéressée à former un comité municipal.

Monsieur Jimmy Houde répond que ce programme est géré par la MRC du Fjord-du-Saguenay mais que le Conseil évaluera cette option.

- Demande s'il est possible de s'impliquer sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur Jean Bolduc informe que lorsqu'il y a des places disponibles, toute la population est avisée.

Madame Francine Garon, lac Harvey

- Demande pourquoi les voisins sont avisés lorsqu'il y a une demande de dérogation mineure.

Monsieur Jimmy Houde informe que c'est pour qu'ils puissent donner leur avis et commentaires.

Madame Mélissa Gauvreau, 132 rue Saguenay :

- Demande qu'est-ce que la Municipalité prévoit faire pour les trottoirs des battures.

Monsieur Gilbert Simard informe que les réparations urgentes seront faites prochainement.

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Demande le montant investi dans la Maison coupée en deux (MC2) depuis le début.

Monsieur Gilbert Simard informe d'une somme de ± 24 000 \$ en 2014 pour conformer la maison et 40 000 \$ pour la toiture.

- Mentionne que le Conseil fait la promotion de la culture et qu'il faudrait se diversifier un peu plus, pas seulement le théâtre.

Monsieur Henri-Paul Côté informe que la Municipalité développe d'autres activités, pas seulement le théâtre et qu'elle essaiera de se diversifier encore plus.

Monsieur Guy Tremblay, 8 A chemin du lac Laurent :

- Demande quand La Municipalité prévoit faire la visite terrain au lac Laurent, il est le propriétaire du terrain concerné par la dérogation mineure.

Monsieur Henri-Paul Côté informe qu'une date sera cédulée immédiatement après la séance.

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 4 NOVEMBRE 2019

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **lundi 4 novembre 2019 à 19 h 30.**

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2019-175

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 21 h 12.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/jl

** Suivant la transmission des résolutions, une modification a été apportée à la numérotation